## **FFSB**

## **DEMANDE DE MUTATION – CLUB**

## **ADULTES**

## avant le 15 JUIN auprès des présidents décideurs

Rappel : la période autorisée pour les mutations « Club » est du lendemain des Finales des Clubs AU 15 JUIN

		<u>n de licen</u>	<u>ice :</u>
NOM, P	rénom :		
Date de	naissance :		
Durée d	'appartenance au Club cédant :		
Ex 1ère div ou Inter	national(e) A été cla	issé en 2 <sup>ème</sup> div ou Nat : 🔲 mo	ins de 5 saisons de suite
		5	saisons ou plus de suite
Adresse résidence principal	e:		
DIVISION : (saison en	cours)	Saison suivante :	
Je o	certifie sur l'honneur, l'exactit	ude des éléments portés ci-de	essus
	Date :	Signature :	
CLUB (	CEDANT:	CLUB P	RENANT:
Nom:		Nom :	
Numéro :		Numéro :	
	AVIS IMI	PERATIFS:	
CLUB cédant :	CBD cédant :	CLUB prenant :	CBD prenant :
Favorable Défavorable	Favorable Défavorable	Favorable Défavorable	Favorable Défavorable
EN CAS DE	RESERVE OU D'AVIS DEFAV	ORABLE NOTIFIE, EXPOSE I	<u>DES MOTIFS :</u>
ECTEUR PRENANT		SECTEUR CEDANT	
oto :	Data	Data	Data
Pate:	Date:	Date:	Date:
ignature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet
	Décision du Bureau	exécutif de la FFSB :	
Date :	Signature et cachet :		

Toute mutation fait l'objet d'une redevance à régler au CBD cédant

Les CBD prenants saisissent chaque mutation dans le système informatique Bouly pour validation FFSB

Dès le <u>25 août</u>, délai de rigueur, les Présidents des CBD prenants envoient à la FFSB, la liste nominative de leurs mutés sur imprimé libre. En cas de litige et avant saisie dans Bouly, l'imprimé est adressé à la FFSB pour décision

Il est conseillé au licencié de garder une copie de la fiche dès que son CLUB cédant l'a signée, dans les délais réglementaires évidemment.